

Catherine TEXIER (Professeure des écoles au sein de l'Éducation Nationale, en poste à l'école Paul Blet de 2003 à 2010 et directrice de l'école de 2008 à 2010)

TÉMOIGNAGE DE PRATIQUES

ÉCOLE PAUL BLET DE POITIERS

Je tiens à remercier l'AFL pour son invitation à présenter dans le cadre de ce colloque un projet qui me tient particulièrement à cœur, celui de l'école « bilingue » élémentaire Paul Blet, à Poitiers, sachant que je fais cette présentation en toute humilité puisque l'école n'était en rien préparée à ce projet et qu'il ne pourrait vivre sans la compétence, l'énergie et les moyens du Service d'Education Bilingue.

UNE SCOLARISATION ORDINAIRE AVEC UN PROJET LINGUISTIQUE ET CULTUREL. École à dominante « langues et cultures » dont la LS est une langue parmi d'autres

L'école élémentaire Paul Blet est une école publique élémentaire ordinaire de Poitiers qui accueille une population mixte : sur 120 élèves en élémentaire, entre 10 et 20 élèves sourds, des frères et sœurs entendants d'enfants sourds, et des enfants entendants de parents sourds, des enfants allophones (terme que je préfère à celui de non francophones) et des enfants bilingues (50% élèves ont un membre de la famille d'une origine autre que française).

Une école tout à fait ordinaire donc, qui a choisi de mettre en avant cette forte dominante linguistique (pour exemple, la fête de fin d'année, en juin 2010 était sur le thème de la fête des cultures du monde et de l'école). Ce choix permettant de bien situer la scolarisation des élèves sourds du côté de la langue mais aussi de replacer la langue des signes parmi les autres langues de l'école.

ÉCOLE OÙ LA LANGUE DES SIGNES VIT ET EST VISIBLE

L'école compte 5 classes, soit 5 enseignantes et l'équipe du Service d'Éducation Bilingue : 5 intervenants du SEB, sans compter des AVS bilingues. Si l'école Paul Blet est une école où les langues et cultures sont une caractéristique, parmi celles-ci, la langue des signes est la plus prégnante, elle est vivante, visible en permanence, en classe en récréation, à la cantine, parlée par des enfants et des adultes sourds mais aussi des enfants et des adultes entendants... et il est souvent bien difficile de savoir qui est sourd et qui est entendant...

UN PROJET D'ÉCOLE QUI PREND EN COMPTE LE PROJET BILINGUE ET L'INSCRIT DANS LA DURÉE

Depuis 2002, le projet de scolarisation des élèves sourds en option bilingue est repéré mais il était nécessaire de l'officialiser et de l'inscrire dans la durée. C'est ce que fait le projet d'école avec des actions spécifiques mais aussi un avenant : « Scolarisation des élèves sourds en option bilingue » : définition, cadre législatif, mise en œuvre, les deux langues en jeu et leur place, les personnels du SEB et leur rôle, l'entrée dans l'écrit, les implications pour la classe, l'évaluation... Il réaffirme qu'il s'agit bien d'un projet de scolarisation ordinaire avec un accompagnement linguistique, scolaire et culturel du SEB...

C'est une dimension spécifique de l'école dans une école qui reste ordinaire où les élèves sourds sont des élèves ordinaires (ainsi que leurs parents des parents ordinaires), le fait d'être sourd ne conférant pas un statut particulier, on pourrait dire : « sourd et alors ? ». J'évoque ce point car l'école accueille entre autres des élèves sourds qui arrivent d'institut spécialisé (avec trop souvent des problèmes de langue, de niveau, de méconnaissance du rôle et de la fonction de l'école...) ou même des enfants qui ont été scolarisés seuls dans une école, parfois même avec de la langue des signes (mais qui n'ont pas acquis le statut d'élève...) et découvrent alors ce qu'est l'école et ce qu'est être élève.

Les élèves sourds sont scolarisés dans les classes avec les autres élèves, selon leur tranche d'âge... Ce projet interpelle l'école et contraint les équipes à prendre en compte cette dimension spécifique avec quelques incidences pour l'école.

Les élèves sourds sont scolarisés dans les classes avec les autres élèves, selon leur tranche d'âge... Ce projet interpelle l'école et contraint les équipes à prendre en compte cette dimension spécifique avec quelques incidences pour l'école :

- l'équipe pédagogique de l'école travaille de façon élargie du fait d'une concertation indispensable entre les deux équipes : Éducation Nationale et SEB ;
- la répartition des classes est prévue par principe de façon telle qu'un élève sourd ne se retrouve pas seul dans une classe et de façon à ce que des élèves sourds se retrouvent dans chaque classe ;
- les réunions doivent nécessairement être « accessibles » aux professionnels sourds et entendants ;
- la gestion de l'emploi du temps doit tenir compte du type d'accompagnement du SEB : plutôt le co enseignant sourd pour les maternelles et cycle 2, pour les math et sciences en cycle 3, plutôt l'interprète pour les échanges, les réunions de vie... ;
- tous les élèves entendants et les enseignants bénéficient de cours de langue des signes ;
- à la demande des deux équipes (Education nationale et SEB), des modules de formation spécifiques leur sont proposés sur la langue des signes (ex : la structure de la LS et ses incidences dans l'apprentissage de l'écriture), l'entrée dans la lecture/écriture pour les enfants sourds... ;
- à leur demande également, des demandes de temps de concertation, de régulation, de construction d'outils, pour préparation conjointe, d'ajustements...) sont organisés.

De la même façon, la pratique de classe est modifiée par le projet :

- de par le dispositif : la classe est menée de façon conjointe par le maître de la classe (l'enseignant EN) en concertation étroite avec le co enseignant ou l'interprète (choix des documents, création d'outils spécifiques...) Pour la plus grande partie du temps, les élèves sourds sont accompagnés par le co-enseignant sourd (en cycle 2 : sur 18 créneaux dans la semaine : 13 créneaux avec l'enseignant sourd, 3 créneaux

avec l'interprète et 2 créneaux sans accompagnement du SEB pour amener les élèves à développer des stratégies propres (sur des temps choisis évidemment) ;

- avec le co-enseignant : l'enseignant utilise davantage l'écrit au tableau (donc plus d'écrit pour tous les élèves – et de l'écrit qui a du sens) ;

- la présence de l'interprète amène de fait l'enseignant à véritablement gérer la prise de parole en classe (« nécessité » de prendre la parole à son tour pour que l'interprète ait le temps de traduire la paroles des uns et des autres et que chacun puisse intervenir à égalité...)

- dans tous les cas : davantage de silence dans la classe (lecture d'un album,...), et une plus grande qualité d'écoute ;

- par principe, pas de réduction des ambitions pour les élèves sourds : l'école a pour mission d'amener les élèves, y compris sourds à une ouverture culturelle (éventuellement même à un concert) et donc pas de réduction des exigences scolaires (objectifs, compétences...). Cependant, il y a accompagnement ou éventuellement aménagement, adaptation de quelques outils... ;

- acceptation par les enseignants de décalages, parfois importants dans les apprentissages ;

- mise en œuvre d'une pédagogie plus visuelle qui s'avère profitable à tous (combien d'enfants entendants sont plus visuels qu'auditifs ?) : ♦ *utilisation de codes couleurs, de fiches mémo directement compréhensibles visuellement* ♦ *plus grande utilisation de l'écrit* ;

- Double évaluation pour les élèves sourds : « sèche » (directement en français) et en LS (pour cerner plus finement ce qui relève de la difficulté liée à la langue française et ce qui relève de la compréhension du fonctionnement de l'écrit ou de la notion travaillée) ;

- élaboration d'un livret d'évaluation spécifique à l'école qui prend en compte et évalue l'apprentissage de la LS comme 1^{ère} langue pour les élèves sourds et de l'apprentissage de la LS comme 2^{ème} langue pour les élèves entendants ;

- démystification de l'écrit (on n'entend plus « l'écrit, c'est pour les entendants » !) et dédramatisation de l'erreur (les élèves sourds voient que les entendants se trompent, comme les autres élèves allophones, comme les entendants face à la langue des signes...).

Il s'agit là pleinement d'un projet bilingue et biculturel dans lequel la langue écrite est une langue d'apprentissage certes, mais surtout une langue qui vit :

- Environnement de la langue écrite vivante : affiches de la classe (mémo, rituels, repères, règles, textes travaillés...), affiches de spectacles, écrit-communication avec le maître sourd, coin bibliothèque, fiches autonomes, devoirs, invitations..., écrits non officiels (petits mots, commentaires...), courriers qu'on écrit ou qu'on reçoit ;

- Apprentissages de la lecture ; pas d'entrée phonologique dans la lecture pour les élèves sourds, (pas de travail sur les homophones... mais quelques informations sur les incidences de l'oral sur l'écrit, des occurrences dans les combinaisons de lettres et la place de ces occurrences...), insistance dans le choix des écrits sur des écrits variés sur un thème ou en lien avec la vie de l'enfant (saisons, fêtes, droits de l'enfant, classe de découverte...). L'idée étant de permettre aux enfants de retrouver dans l'environnement familial ce qu'ils ont lu en classe et de permettre aux parents d'accompagner leur enfant dans la lecture ;

- une lecture partagée et l'élaboration d'une culture commune via une lecture commune : chaque année, l'école met en place un défi lecture : chaque classe de l'école (soit avec la maternelle, 8 classes) doit lire et présenter aux autres classes en autonomie un album (documentaire, poésie, livre de chansons, récit...). Quand chaque classe a présenté son album, tous les élèves et les adultes de l'école votent pour élire leur album préféré. Le livre retenu fait alors l'objet d'un travail dans chaque classe puis d'une exposition. A chaque présentation, les deux langues sont à l'œuvre car les présentations se font sous forme de lecture offerte, oralisée ou signée, mise en scène, ou sous forme de production plastique... Il y a bien élaboration d'un bagage littéraire commun ;

- concrètement sur une séance de lecture : ♦ *Proposition d'emblée silencieuse du texte : 5 mn seul face au texte (au tableau ou sur fiches), mise en commun des éléments repérés et justification, retour à la classe.... En permanence des allers et retours avec la langue des signes sur le texte, la LS permettant d'émettre des hypothèses, de confronter, de comprendre, de justifier, valider.... Dans cette phase, la confrontation à l'avis d'une classe de 25 élèves est bien plus riche qu'en petit groupe restreint...* ♦ *Insistance sur l'aspect matériel du texte et les indices qu'on peut en tirer immédiatement accessible à tous*

♦ *Lien entre lecture/écriture avec éventuellement dictée à l'adulte,...*
pour faire vivre la langue, la renforcer...

Dans cette approche, l'importance du SEB est primordiale : passeur de sens, accompagnateur des élèves, qui permet aux élèves sourds de partager, d'entrer dans la lecture à égalité avec les élèves entendants...

Pour finir sur ce point : j'ai évoqué ici les incidences pour l'école et pour les élèves sourds mais je souhaite évoquer aussi le bénéfice pour les autres élèves :

- pour les fratries entendants qui retrouvent un statut d'élève eux aussi (et non pas celui du frère qui fait l'interprète) et qui baignent dans les deux langues
- des enfants entendants de parents sourds qui ont souvent la langue des signes pour première langue mais qui ont, à l'école, une vraie liberté de choix entre les deux langues et peuvent entrer « tranquillement » dans les apprentissages
- et enfin pour tous les autres élèves qui se voient proposer une pédagogie plus visuelle et une immersion dans la langue des signes

En conclusion, et de l'avis de toute la communauté éducative, ce projet est un magnifique projet pour les enfants sourds et pour les enfants entendants sur le plan humain mais aussi sur le plan scolaire. L'école est vivante, ouverte, véritablement bilingue et biculturelle. Le sentiment collectif est que chacun trouve sa place, avec ses différences (et pas seulement les enfants sourds) et que le projet de scolarisation des élèves sourds est une source d'enrichissement pour tous (élèves, parents, personnels de l'école...)

Pourtant étant un projet vivant, il évolue au fil des équipes, il repose sur des équilibres fragiles et demande la vigilance de tous et surtout du SEB, en raison entre autres de la question de la stabilité : Si l'équipe du SEB est stable, ce n'est pas forcément le cas pour l'Éducation Nationale (enseignants et l'institution : inspecteurs de circonscription, IA...). Chaque fois, il faut recommencer à expliquer l'engagement de chaque enseignant, sa pratique de classe qui est plus ou moins adaptée à la pédagogie pour les élèves sourds.

Cela demande à l'équipe de l'Éducation Nationale et à l'équipe du SEB beaucoup de souplesse dans son fonctionnement ! En tout cas, il s'agit là d'un équilibre fragile qui demande beaucoup à chacun en temps et en investissement.

La langue des signes est évidemment fondamentale mais le projet ne peut se limiter à la seule langue des signes. Je pense que dans le cadre de ce colloque, l'idée est acquise de la langue des signes comme première langue pour entrer dans la lecture/écriture. L'idée est également acquise, défendue par l'AFL du statut de l'enfant lecteur. Mais, je souhaiterais insister en amont sur la question du statut de l'écolier sourd,

de l'élève sourd dans l'école, dans la classe, du petit citoyen sourd dans la micro société qu'est l'école. Pour plagier l'AFL, je dirais que l'enfant sourd n'est jamais trop petit pour apprendre ensemble, vivre ensemble, avoir une vraie place d'écolier, jamais trop petit pour se confronter à l'autre et se construire dans le regard de l'autre et avec l'autre.

La place de l'enfant sourd est de droit dans l'école, dans la classe avec les autres (et non pas à l'écart, dans une CLIS, ou dans une école spécialisée). Il est primordial pour lui, d'avoir le statut ordinaire d'un apprenant comme un autre. C'est ainsi qu'il se construira dans l'école, qu'il construira sa future place dans la société, et c'est dès l'école qu'il construira ses outils pour prendre du pouvoir sur sa vie.

L'école est vivante, ouverte, véritablement bilingue et biculturelle. Le sentiment collectif est que chacun trouve sa place, avec ses différences et pas seulement les enfants sourds...

Catherine TEXIER